



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Catherine RICHER
La Déléguée Territoriale

Monsieur le Maire
6 Rue de la Mairie

Dossier suivi par : ROUZAUD HERNANDEZ Laurence
Téléphone : 04 68 34 53 38
Mail : l.rouzaud@inao.gouv.fr

11200 PARAZA

N/Réf : LRH/CSC - 2025/51

Narbonne, le 05 mai 2025

Objet : PARAZA – PLU révision allégée n°1

Par courrier reçu le 03 avril 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la révision allégée du PLU sur la commune de Paraza.

La commune de Paraza est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) / des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Languedoc", "Minervois", "Lucques du Languedoc", "Huile d'olive du Languedoc". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) / Indications Géographiques (IG) "Aude", "Le Pays Cathare", "Marc du Languedoc ou Eau-de-vie de marc du Languedoc", "Eau-de-vie de vin originaire du Languedoc ou Fine du Languedoc ou Eau-de-vie de vin du Languedoc", "Terres du Midi", "Jambon de Bayonne", "Pays d'Oc".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La révision allégée n°1 a pour objectif de réduire la superficie de la zone A constructible au profit de la zone N, dans une démarche de protection paysagère des abords du Canal du Midi sur environ 5 hectares.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Catherine RICHER